

# Le Bulletin des Pyrénées Atlantiques

Union Nationale des familles et amis de personnes malades et/ou  
handicapées psychiques

unafam

Bulletin n°2 - avril 2011

## AGIR ENSEMBLE

Chers amis,



Nous sommes très heureux de vous adresser le N°2 du Bulletin de l'Unafam des Pyrénées Atlantiques. Dans chaque numéro trimestriel nous nous efforcerons de traiter un sujet de fond.

Le présent bulletin est consacré aux mesures de protection (curatelle et tutelle). Il comporte le résumé d'un entretien avec un expert. Il fait suite à une présentation par l'équipe d'Unafam 64 des préoccupations des familles auprès des 50 mandataires de la SEAPB, association de tutelles du Pays Basque.

Le prochain numéro du Bulletin à paraître en juillet sera consacré à l'hospitalisation en Béarn et en Pays Basque.

Les thèmes de la curatelle et de l'hospitalisation nous donnent l'occasion de rappeler l'expérience de l'Unafam, à savoir que l'accompagnement optimum d'un malade psychique est obtenu par une « Alliance Thérapeutique » entre tous : professionnels médicaux, professionnels sociaux, famille et bien sûr le malade. Ce qui n'est pas toujours facile, car chacun a tendance à se focaliser uniquement sur son rôle.

Pour parvenir à être efficace ensemble, il n'y a qu'un moyen c'est de COMMUNIQUER. Cela veut dire accepter d'écouter l'autre, le comprendre et accepter ses contraintes. On se rend compte alors que l'autre dispose d'informations qui nous étaient inconnues et qu'il est nécessaire de prendre en compte.

C'est dans cet esprit que notre bulletin est diffusé à la fois aux familles et aux professionnels médicaux et sociaux, afin de se faire l'écho de toutes les initiatives innovantes et de favoriser un travail de réseau autour de nos proches.

Ce bulletin est le vôtre et nous avons le souci de répondre à vos attentes. Pour cela nous vous proposons de nous donner votre avis : en quoi ce bulletin vous est utile ? Quelles sont vos suggestions ? Ecrivez-nous par mail ou par courrier.

Nous souhaitons également vous convaincre de venir nous rejoindre en tant que bénévole. L'Unafam a besoin de vous pour développer son action, aider les familles nouvellement adhérentes, parler au nom de nos proches.

Enfin, je voudrais reprendre ici deux des quatorze principes de Ken Alexander proposés aux familles pour « faire face ». Ce chercheur et docteur australien est lui-même père d'un enfant psychotique :

*Prenez garde que le sacrifice personnel sans limite et inconditionnel au profit d'une personne atteinte de schizophrénie est fatal à l'efficacité des soins et de l'aide.*

*Prenez bien soin de vous.*

Bien amicalement,

Alain Rogez



UNAFAM 64 - 18 bis, rue de Chassin -64600 - ANGLET

Adresse e-mail : 64@unafam.org

Téléphone, répondeur , accueil familles : 05 40 39 59 07 (Pays Basque) 05 59 30 31 69 (Béarn)

Site Web : www.unafam.org

## COMMENT ASSURER LA PROTECTION D'UN MEMBRE DE SA FAMILLE OU D'UN PROCHE ?

Plus que jamais, la protection de nos proches requiert la convergence des énergies et des volontés. Dans ce contexte, l'équipe d'Unafam 64 a décidé d'aller à la rencontre des gestionnaires de mesures de protection qui travaillent au sein de l'**Association SEAPB** (Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque). Cette association est engagée depuis les années 50 dans l'exercice des mesures de protection quand la prise en charge par la famille n'est pas envisageable.

Site internet SEAPB : [www.seapb.asso.fr](http://www.seapb.asso.fr)

Quatre interventions ont eu lieu, avec des échanges extrêmement ouverts et profitables, qui avaient pour but d'expliquer la souffrance et l'attente des familles, souvent démunies face à la complexité des problèmes :

La protection juridique concerne aujourd'hui environ 6000 personnes dans notre département, dont un bon nombre de malades psychiques. Pour nous aider à comprendre les difficultés et les responsabilités que ces situations engendrent, **Monsieur Michel Pucheu**, aujourd'hui Directeur du service mandataire à la protection des majeurs, géré par la SEAPB, après avoir occupé le poste équivalent à l'A.D.T.M.P. de Pau, a accepté de répondre à nos questions :

### **Monsieur Pucheu, qu'est-ce qu'une mesure de protection ?**

La nécessité d'être protégé justifie l'organisation d'une protection permettant d'y répondre.

La mise sous protection d'une personne majeure est prononcée par la justice lorsqu'une « altération de ses facultés mentales ou corporelles la met dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts ». Toutefois, le champ d'application se trouve encadré par une **constatation médicale** obligatoirement faite par un expert auprès des tribunaux et une **appréciation judiciaire**.

Il existe trois régimes principaux :

- **La sauvegarde de justice**
- **La tutelle**
- **La curatelle**



L'institution d'une mesure de protection peut être durable ou occasionnelle, limitée à la remise en cause d'un acte isolé malencontreux.

v o i r e

### **Comment accéder aux dispositifs ?**

On distingue deux cas :

- Soit la famille proche en fait la demande auprès du juge des tutelles avec un certificat médical circonstancié.
- Soit la demande est faite par un professionnel avec obligation de passer par un procureur qui transmet ensuite au juge des tutelles. Ce « filtre » a été instauré par le législateur dans la loi de mars 2007.

Le juge donne priorité à la famille pour exercer la mesure. Si la famille n'est pas en mesure de le faire ou ne le souhaite pas, on s'adresse à un mandataire hospitalier, un mandataire privé (une personne physique) ou un mandataire associatif.

La SEAPB est un organisme associatif basé à Bayonne, comme l'AFSA ou l'ADTMP à Pau.

### **Si la famille est appelée à exercer elle-même une mesure de protection, pouvez-vous l'aider ?**

Oui, depuis septembre 2010, la SEAPB du Pays Basque met à la disposition des familles un service d'aide et de soutien aux tuteurs familiaux (information individualisée ou séances d'informations collectives).

Contact : A. Lopez - Tél. : 05 59 59 61 03

Courriel : [tuteursfamiliaux64@seapb.asso.fr](mailto:tuteursfamiliaux64@seapb.asso.fr)

### **Quelles sont les valeurs que vous défendez ?**

Nos valeurs soutiennent une philosophie de l'action humaine et sociale, de lutte contre toute forme d'exclusion et de marginalisation, l'humanisme et la foi en l'homme.

Nous sommes dotés d'un projet associatif qui place la personne humaine au cœur de ses préoccupations, et si parfois nous nous substituons à ses actes dans certains aspects de la vie courante, notre engagement est de toujours rechercher l'intérêt de la personne.

### **Quel message souhaitez-vous faire passer aux familles ?**

Notre rôle n'est pas toujours facile, il y a beaucoup d'incompréhension de la part des familles qui attendent souvent trop d'implication affective de notre part, et nous sommes par ailleurs soumis à des contraintes juridiques instaurées par la législation qui délimitent notre périmètre d'action.

*Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :*

- l'Unafam : [64@unafam.org](mailto:64@unafam.org)
- la SEAPB : – BAYONNE – 05 59 59 10 75 [infotutelles@seapb.asso.fr](mailto:infotutelles@seapb.asso.fr)
- L'A.F.S.A : PAU–05 59 82 48 50
- L'A.D.T.M. P.(Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés) PAU  
05 59 02 21 26 [adtmp@adtmp64.fr](mailto:adtmp@adtmp64.fr)

Il existe aussi une douzaine de mandataires privés au Pays Basque.

Propos recueillis par Dominique Letamendia

## **SANTE MENTALE : COMMENT EN PRENDRE SOIN ENSEMBLE ?**

La **Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM)** a eu lieu du 14 au 20 Mars dernier. Plus de 300 manifestations ont eu lieu sur l'ensemble du territoire français dans un double but de pédagogie et de dédramatisation. Notre département s'est aussi mobilisé :

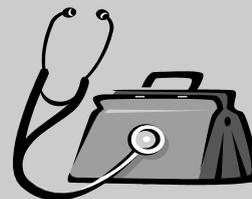
- Les GEM du Pays Basque ont organisé, avec le soutien de l'Unafam, la projection d'un film « Après la Folie » au cinéma le Select à St-Jean de Luz. 180 personnes sont venues voir ce documentaire rempli d'émotion, suivi d'un débat passionnant et instructif avec la participation du réalisateur Mickael Hamon, lui-même un « rescapé de la folie », du Docteur Xiberas de l'hôpital de Bayonne et de plusieurs adhérents. Tous s'accordent pour dire que « *Retisser du lien avec un groupe est une bonne partie de la thérapie* ».
- L'hôpital des Pyrénées de Pau a proposé un documentaire « Etre usager en psychiatrie », suivi d'une table ronde animée par le docteur Pierre Godart, avec la participation de Monsieur Roman Cencic, nouveau directeur de l'Hôpital, de Catherine Chabal, Présidente de l'association « Entre-Nous Plein Pau », de Véronique Gastaud, psychologue au CHP et de Claude Brouquère, représentant de l'Unafam. Il a été beaucoup question des efforts d'amélioration pour l'accueil et la prise en charge des usagers malgré le manque de temps ainsi que de la reconnaissance du travail accompli par les associations.

### **BREVE**

*Une association Energie Santé Solidarité 64 propose l'accès à des tarifs préférentiels dans des mutuelles santé pour toute personne ayant un revenu faible non imposable.*

*Deux permanences dans le département :*

- *Mr Barnèche, sur rendez-vous au 06 81 03 96 45.  
Maison de la Vie Citoyenne, 1, rue Grinsburger 64100 Bayonne*
- *M. Goya, sur rendez-vous au 06 82 98 19 24  
Centre social « La Pépinière », rue Robert Schuman 64500 Pau*



# L'UNAFAM PRES DE CHEZ VOUS

## Faisons connaissance

**La section UNAFAM 64 est animée par 20 bénévoles**

**Accueil à Biarritz : 05 40 39 59 07, accueil à Pau : 05 59 30 31 69**

Des groupes de paroles et des ateliers prospects

Des rencontres avec des professionnels

Des représentations auprès de nombreuses instances médicales et sociales.

Un bulletin d'information

### **La délégation de l'Unafam 64**

Président : Alain Rogez (Anglet)

Trésorier : Jean Michel (Morlaas)

Secrétaire : Marie-Dominique Hochedez (Ciboure)

Membres du bureau:

Claude Brouquère (Souraïde)

Geneviève Garyga (Pau)

Martine Camblong (Hasparren)

Marie-Christine Iturrioz (St Pée sur Nivelle)

Evelyne Darmana (Pau)

Dominique Letamendia (Ciboure)

### **Représentations auprès des instances**

Conseil Général, ARS, Conférences du territoire (Bayonne et Pau) conseils de surveillance et CRUQ

Hôpitaux et cliniques psychiatriques

MDPH, CDAPH, CSH Bayonne et Pau, CDHP.

AVS Biarritz : Corinne Mengual

05 59 22 42 78 [cmengual@espoir64.fr](mailto:cmengual@espoir64.fr)

AVS Pau : SIFA 05 59 14 31 91

[sifa@adapei-sifa.org](mailto:sifa@adapei-sifa.org)



### **DES LOGEMENTS POUR NOS PROCHES**

*En Pays basque et en Béarn, des organismes de gestion immobilière manquent de logements sociaux, à louer, notamment à nos proches.*

**Nous lançons un appel** à ceux qui disposent de logements, ou qui connaissent des propriétaires en possédant, qui pourraient bénéficier de conditions intéressantes pour louer leur bien, et, le cas échéant, le faire rénover préalablement :

- des logements individuels ou des appartements pouvant accueillir deux ou trois personnes en colocation; ces organismes garantissent le paiement des loyers, ainsi que la remise en état, si cela est nécessaire, lorsque le locataire part.
- des maisons ou petits immeubles, pouvant nécessiter une rénovation et/ou des travaux afin de prévoir un agencement en studios destinés à être loués dans des conditions « sociales ». Ces travaux peuvent être financés d'une façon attractive pour le propriétaire.

**Contact: Claude BROUQUERE: 06 16 70 50 34**

### **LES GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle)** **Pour nos proches en souffrance psychique**

GEM de St-Jean-de-Luz « PHENIX » :

05 59 08 04 00 [animatricesgemsagadian@live.fr](mailto:animatricesgemsagadian@live.fr)

GEM de Biarritz "Club ITSASOA" :

05 52 67 02 49 [gembiarritz@apsp.asso.f](mailto:gembiarritz@apsp.asso.f)

GEM d'Hasparren "ClubTOKIA" :

05 20 22 21 00 [metxoan@apsp.asso.fr](mailto:metxoan@apsp.asso.fr)

GEM de Mauléon : « GOXOKI »

09 54 51 22 40 [fetcheberry@apsp.asso.fr](mailto:fetcheberry@apsp.asso.fr)

GEM de Pau « L'ENTRE-TEMPS » :

05 59 27 34 97 [entre-temps@chpyr.fr](mailto:entre-temps@chpyr.fr)

GEM SAS Béarn

05 59 30 58 99 [sasbearn@pau.fr](mailto:sasbearn@pau.fr)

### **Association affiliée à l'Unafam**

**ESPOIR 64**

tél : 05 59 30 31 69

Espoir 64 organise le développement et l'accompagnement à la vie sociale (AVS)

**Responsable de la publication : Alain Rogez**

**Ont participé à ce numéro :** Francine Bunel, Evelyne Darmana, Geneviève Garyga, Marie-Dominique Hochedez, Marie-Christine Iturrioz, Dominique Letamendia, Marie-Claude Rouquet.

**Prochain numéro : Juillet 2011**

*Ce bulletin doit être un lieu d'échanges. Faites-nous part de vos réactions ou suggestions en nous écrivant  
Par mail : [64@unafam.org](mailto:64@unafam.org) ou par courrier : 18 bis, rue de Chassin 64500 - ANGLET*